



Accompagnements des personnes en situation de handicap

FH – FE - SAVS

adapei  am

L'offre de service avec ou sans RQTH?

- ▶ L'accès à l'ensemble des services impose une orientation de la CDAPH en cours de validité;
- ▶ Le projet individuel est établi avec la personne en fonction de ses attentes, de ses compétences, des besoins repérés pour atteindre les objectifs fixés, et les moyens mis en œuvre. L'évaluation se réalise au rythme de celui-ci.
- ▶ L'accès aux services suivants d'accueil et habitat nécessitent que les personnes soient en situation de travail avec RQTH :
 - ▶ Foyer d'hébergement
 - ▶ Foyer éclaté
- ▶ L'accès au service suivant n'est pas soumis à la nécessité d'être travailleur:
 - ▶ Service d'Accompagnement de la Vie Sociale

L'offre de service avec RQTH

Les Foyers d'Hébergement

- ▶ Menton « les lucioles »: agrément 46 personnes.
- ▶ Nice « Torrini »: agrément 32 personnes (dont 2 appartements intermédiaires)
- ▶ Nice « Madeleine »: agrément 25 personnes (dont 7 studios intramuros)
- ▶ Il s'agit de structures non médicalisées assurant l'hébergement et l'entretien des personnes adultes handicapées

Qui? Quel accompagnement?

- ▶ Les personnes ont au moins 18 ans conservent à leur charge une partie des frais de leur prise en charge.
- ▶ 3 équipes socio éducative composée de veilleurs de nuit, moniteurs éducateurs, AMP, TESH, éducateurs sportifs, d'éducateurs spécialisés, d'assistantes sociales, de CESF et de coordinateurs de projet.
- ▶ Fermeture 3 semaines été
- ▶ 335 jours par an, 7/7, 24h/24.

L'offre de service avec RQTH (suite)

Les Foyers Eclatés

- ▶ Menton « les lucioles » : agrément 10 personnes.
- ▶ Nice « Le Palio » : agrément 31 personnes
- ▶ Il s'agit de structures non médicalisées assurant l'accompagnement des personnes adultes handicapées dans leur autonomie résidentielle

Qui? Quel accompagnement?

- ▶ hommes et femmes âgés d'au moins 18 ans et en situation de travailleur handicapé, qui conservent à leur charge le loyer et les dépenses courantes (convention d'occupation du logement, bailleurs de droit commun, propriétaires, etc.)
- ▶ Une équipe socio éducative composée d'éducateurs spécialisés, d'une assistante sociale et d'une CESF. 365 jours par an, 7/7 jusqu'à 21h30.

L'offre de service avec ou sans la RQTH

Le SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale)

- ▶ Menton: agrément 15 personnes
- ▶ Nice « le Palio »: agrément 15 personnes. Une éducatrice spécialisée, une assistante sociale et une CESF.
- ▶ Ouvert du Lundi au Vendredi 08h45 à 17h15.
- ▶ L'agrément nous permet d'accueillir des hommes et femmes d'au moins 18 ans en situation de travail ou non, reconnu par la MDPH, qui conservent à leur charge le loyer et les dépenses courantes, qui ont une autonomie résidentielle acquise et qui nécessitent un accompagnement pour faciliter leur insertion sociale.



Les missions du Foyer Eclaté

- ▶ Accompagnement autour de la vie quotidienne : alimentation, entretien de son logement, organisation de la vie quotidienne, la santé, etc...
- ▶ Aide dans les démarches administratives.
- ▶ Favoriser le lien social et éviter ainsi l'isolement avec des propositions d'activités socioculturelles et de loisirs les week-ends, jours fériés et périodes de vacances.
- ▶ Permettre aux personnes de vivre seul en appartement en développant et en maintenant les acquisitions en terme d'autonomie quotidienne, résidentielle et sociale.
- ▶ Le bureau est ouvert toute l'année, c'est un lieu d'écoute et de partage, avec des possibilités d'entretiens individuels, de formations/informations, d'ateliers cuisine avec partage de repas, d'atelier débat philo ...
- ▶ Aide à la gestion du temps libre , organisation des vacances.

Les missions du SAVS

- ▶ Le SAVS conseille et propose des aides pratiques pour tout ce qui concerne la vie courante, qu'il s'agisse de la santé, de l'alimentation, des démarches administratives, du logement, du travail, des loisirs, de la gestion budgétaire... Ceci dans l'objectif de vivre en autonomie.
- ▶ Au cours de son passage au SAVS la personne apprend donc à connaître les personnes ou les services de son environnement de proximité vers qui se tourner pour apporter une réponse à un problème rencontré.
- ▶ L'orientation générale de l'intervention est donc d' « apprendre ou réapprendre à faire seul sans que le service fasse à la place ».
- ▶ Le service peut aussi aider à repérer avec la personne ses besoins d'accompagnement au cours d'un stage, et trouver avec elle la structure qui lui convient le mieux.

Comment bénéficier de nos services ?

Le Foyer Eclaté

- ▶ Demander une orientation à la CDAPH en Foyer Eclaté (F.E.) et être en situation d'emploi (RQTH).
- ▶ Avoir son propre logement (*pas d'accompagnement dans la famille*)
- ▶ Etre motivé et adhérer à l'accompagnement
- ▶ Rencontrer l'équipe éducative et transmettre un dossier de candidature à l'assistante sociale habitat

Le SAVS

- ▶ Demander une orientation à la CDAPH en SAVS
- ▶ Avoir son propre logement (*pas d'accompagnement dans la famille*)
- ▶ Etre motivé et adhérer à l'accompagnement
- ▶ Rencontrer l'équipe éducative et transmettre un dossier de candidature à l'assistante sociale habitat

Où nous trouver et nous contacter ?

Le Foyer Eclaté Le Palio

- ▶ 4, place de la Brigue - Bât Azalée - RDC - 06300 NICE
- ▶ 04.93.55.66.04
- ▶ torrini.palio@adapeiam.fr



Le SAVS Le Palio

- ▶ 4, place de la brigue - Bât Azalée - 1^{er} étage - 06300 NICE
- ▶ 09.67.29.35.98
- ▶ savs.nice@adapeiam.fr

